



Présent(e)s : Mme Etchart, M. Genel, M. Grass, Mme Malfilâtre, Mme Mazéo, M. Moskovicz, Mme Pons, Mme Prazan, Mme Vallantin, Mme Leroy, M. Tili, M. Colin, Mme Colombel et M. Mesme .
Excusé(e)s : M. de Linde et M. Loeb.

Présence d'Ariel Weil, Maire du 4^e et d'Isabelle Knafou, Directrice de Cabinet du Maire du 4^e.

Intervention de M. Ariel Weil, Maire du 4^e

Ariel Weil remercie Alain Genel et Béatrice Vallantin, le président et la vice-présidente du Conseil de quartier Saint-Merri, de leur invitation. Il explique avoir souhaité parler directement aux habitants, sous la forme d'une intervention dans chaque réunion de Conseil de quartier du 4^e. Il précise que c'est la première fois qu'il vient en tant que maire en réunion de Conseil de quartier. Il privilégie le dialogue direct et a souhaité l'organisation d'une réunion publique sur chaque projet au bon moment (ni trop tôt, ni trop tard). Il rappelle la mise en place des cafés du Maire, dont le premier cycle fut clos par le quartier Saint-Merri, et annonce que le prochain cycle accueillera un invité.

Ariel Weil salue le Conseil de quartier Saint-Merri qui fonctionne bien, qui est actif et qui a bien utilisé son budget, par l'installation notamment de jardinières en travaillant avec les commerçants. Il félicite les membres du Conseil de quartier d'avoir été précurseurs en se saisissant de la question du regroupement des arrondissements du centre et rappelle que la consultation et le vote sur le choix de la future mairie et de son nom ont été lancés. Il explique s'être battu pour qu'une question soit ajoutée, celle du devenir des bâtiments ainsi libérés. Celle-ci prendra la forme d'une autre consultation posée à partir du samedi 13 octobre sur le site paris.idée.fr. Les grandes thématiques mises en avant par le groupe des habitants consultés par l'IFOP y seront présentées.

Alain Genel invite les personnes à s'exprimer sur les sujets qui les préoccupent.

Nuisances occasionnées par des établissements du quartier

Nadine Colombel, porte-parole du collectif Pierre-au-Lard, est venue parler de l'établissement Le Who's, qui gêne les riverains. Elle rappelle l'historique de l'opposition des riverains contre ce bar. Elle précise qu'aujourd'hui l'établissement se présente en tant que restaurant mais est en réalité une boîte de nuit. Nadine Colombel rappelle que la rue Pierre-au-Lard se situe dans une zone de protection en raison de sa proximité avec une école à moins de 60 m. Elle partage l'avis qu'un agrandissement est considéré comme un nouvel établissement et que le Who's, dans sa nouvelle configuration, exploite abusivement sa licence IV. Elle demande si l'établissement a récupéré son autorisation de nuit.

Laurent Colin évoque la situation identique vécue par les habitants de la rue Quincampoix depuis 2016, en raison de l'installation d'un bar de motards appelé Dr Feelgood. Il précise que la clientèle du bar vient à moto et occasionne des nuisances sonores en pleine nuit. Il évoque le départ des locataires dans la rue et les nombreuses locations en Airbnb. Les riverains souhaitent le respect de la loi et refusent la venue de motos dans une zone piétonne. Laurent Colin explique que les riverains ont réussi à limiter les concerts de heavy métal mais sont aujourd'hui à bout. Il ajoute que la police a renvoyé les riverains vers la DPSP, qui a d'ailleurs verbalisé les consommateurs d'alcool dans la rue, mais exprime la crainte des riverains que celle-ci ne reconduise pas les verbalisations.

Alain Genel évoque la présence massive des clients du Bears' den de la rue des Lombards, qui consomment de l'alcool sur l'espace public, ainsi que la gêne des riverains occasionnée par le bar Les Piétons.

Ann-Caroline Prazan évoque la situation identique vécue rue Saint-Martin en raison d'un club de nuit installé dans les caves du n° 92 de la rue.

Ariel Weil répond que s'il y avait une solution simple, elle aurait été appliquée depuis longtemps. Il se dit favorable au rétablissement des règles et souligne la complexité et la difficulté de ces situations. Il rappelle que c'est la Préfecture de Police qui décide des fermetures des établissements. Il évoque l'article récemment publié par Vivre Le marais et explique ne pas croire à la dégradation de la capacité d'agir.

Ariel Weil confirme que Le Who's a récupéré pour 3 mois son autorisation de nuit et explique que cela ne dépend pas de lui, ni du Commissariat du 4^e mais de la Préfecture. Il précise que la Préfecture de Police est échaudée par un certain nombre de condamnations en justice allant à l'encontre de ses préconisations et évoque la non-exhaustivité des arguments qui ont été présentés. Le commissariat et la DPSP font des passages quotidiens mais ne relèvent pas toujours d'infraction. La Directrice de Cabinet explique par ailleurs que la Mairie du 4^e a mobilisé la Direction de l'Urbanisme pour faire la liste de toute les irrégularités potentielles et utilise tous les moyens. Aucune irrégularité n'a été constatée. Ariel Weil précise que la Mairie du 4^e a également demandé des avis juridiques et qu'il n'y a pas pour la Mairie du 4^e d'extension de la licence IV. Les services de la Préfecture ont confirmé que l'exploitation actuelle de sa licence IV est bien valide.

Ariel Weil évoque la montée en puissance de la DPSP sur leurs compétences. Il rappelle qu'avec la réforme du statut de Paris, la Ville a récupéré des agents de la Préfecture de Police, les a formés et les a envoyés sur le terrain pour assurer des missions de respect de l'espace public (stationnement illicite de véhicules, respect des couloirs de bus...). La brigade des incivilités de la DPSP déploie également ses hommes pour lutter contre les infractions telles que les nuisances sonores, jet de mégot, épanchement d'urine. Le Maire explique les mobiliser chaque jour, y compris la nuit en mobilisant les brigades d'intervention parisiennes, pour faire le tour des établissements signalés comme problématiques. Ariel Weil annonce avoir une réunion de coordination toutes les semaines avec la Commissaire de Police du 4^e et la DPSP à ce sujet. Boniface N'Cho, l'Adjoint au commerce et à la nuit, va également à la rencontre de chaque établissement, quand il est possible de parler avec eux, pour les sensibiliser à ces sujets de cohabitation.

Sur la demande de poser un mesureur de bruit BruitParif pour connaître les degrés de bruit, Ariel Weil explique que cela a été fait sur la place Sainte Catherine, mais que la Mairie du 4^e n'a jamais eu connaissance des mesures. Isabelle Knafou ajoute que cela ne fonctionne pas, mais que la question peut se reposer dans le cadre d'un dialogue avec les établissements. Isabelle Knafou invite les riverains qui rencontrent des nuisances sonores à appeler le 17 et à porter plainte le lendemain.

Ariel Weil ajoute qu'il est indispensable sur la durée d'avoir des pièces sur des dossiers, c'est pourquoi il demande aux services de la ville des verbalisations à outrance. Il souhaite par ailleurs montrer aux établissements que la Mairie agit et cela entraîne dans 70 % des cas un comportement plus vertueux des établissements.

Nadine Colombel évoque la peur de certains riverains d'aller porter plainte à la Police.

Alain Genel s'interroge sur l'impact d'un courrier du Conseil de quartier au Préfet de Police.

Ariel Weil assure qu'il ne va pas baisser les bras mais invite les personnes gênées à aller porter plainte.

Nourrisseur de pigeons

Patrick Moscovitz évoque la présence rue des blancs Manteaux du nourrisseur de pigeons et la détresse des habitants qui ne savent plus quoi faire.

Delphine Leroy, habitant depuis 25 ans la rue de la Verrerie, explique que le nourrisseur de pigeons a élu domicile devant son immeuble. Elle a envoyé plusieurs mails aux services de la Mairie du 4^e restés depuis un an sans réponse. Elle décrit le matelas d'excrément permanent créé devant l'immeuble et le commerce Naturalia, ainsi que la présence de plumes dans l'immeuble. Elle ajoute que le nuage de pigeons tétanise les enfants.

Ariel Weil explique que la situation du nourrisseur de pigeons est bien connue des services de la Mairie du 4^e. Il précise que le comité de soutien du nourrisseur de pigeons comptabilise 9000 membres, et que tout ce que la Mairie a tenté n'a pas fonctionné pour le déloge. La mairie tente les unes après les autres toutes les voies d'action possibles. Le Maire s'engage à multiplier des opérations croisées des services de la ville (DPE et DPSP). Il ajoute que la DASES travaille sur le sujet, et qu'à minima des opérations de nettoyage seront régulièrement menées.

Alain Genel propose de renouveler le passage de la fourrière. Ariel Weil souligne la complexité d'enlever son véhicule compte tenu qu'il est considéré comme son domicile.

Budget participatif

Compte tenu du manque de temps, Ariel Weil annonce que les plannings de mise en œuvre des projets lauréats du budget participatif seront transmis aux membres du Conseil de quartier.

Ann-Caroline Prazan constate la faible marge de manœuvre de la Mairie du 4^e sur l'ensemble des problématiques soulevées. Alain Genel trouve qu'il est rassurant d'avoir un élu qui dise la vérité sur ce qu'il peut faire.

Intervention de Mme Corine Faugeron, élue référente du Conseil de quartier

Corine Faugeron explique que ce qui se situe sous les arcades de la place des Vosges est entretenu par les copropriétés. Elle évoque la différence notable sur les épanchements d'urine entre les rues qui ont des bars et celles qui n'en ont pas.

Regroupement des arrondissements du centre

Corine Faugeron annonce ne pas avoir de nouveaux éléments sur le regroupement des arrondissements du centre. Elle évoque le travail actuel des membres du Conseil de quartier Saint-Gervais sur l'organisation d'une réunion publique de présentation de leur projet de bibliothèque interculturelle dans une des mairies laissées vacantes.

Place Edmond Michelet

Corine Faugeron précise que la Mairie n'a pas connaissance d'une opération de ravalement de la façade de l'immeuble Paris Habitat. Elle va interroger Paris Habitat pour confirmer. Le ravalement de la façade du local en rez-de-chaussée est quant à lui bien prévu dans le cadre de la création de la fontaine à eau pétillante/eau plate, prévue pour décembre.

La Mairie du 4^e a bien autorisé la contreterrasse du Komptoir dans l'espace libre situé entre le totem et les bornettes de la station des nouveaux vélib. Suite au signallement d'un investissement important de la station, la Mairie du 4^e va demander à une équipe de verbalisation de contrôler rigoureusement le périmètre d'installation de cette contreterrasse.

Alain Genel réalise un dessin sur paperboard présentant l'état actuel de la place Edmond Michelet. Il montre l'emplacement prévu de la contreterrasse du Café Beaubourg et explique qu'après avoir rencontré Thierry Coste avec Isabelle Knafou, celui-ci a accepté de revoir sa terrasse et a proposé de l'installer le long de la jardinière en enlevant le banc actuellement présent. Les membres du conseil de quartier sont favorables à cette proposition d'emplacement et à l'enlèvement du banc.

Ils échangent ensuite sur le devenir des deux autres bancs de la place. Trois hypothèses sont évoquées : les supprimer, les laisser et les déplacer en bordure de la rue Aubry le boucher. Les membres du Conseil de quartier souhaitent déplacer les deux bancs en bordure de la rue Aubry le boucher et les tourner vers la place.

Alain Genel rappelle que les membres du Conseil de quartier sont toujours dans l'attente des propositions d'assises de la Mairie du 4^e, à installer autour des jeux pour enfants.

Mur du cloître Saint-Merri

Corine Faugeron annonce que la Maire du 4^e a validé un projet de végétalisation du mur qui a été ravalé cette année. Le projet de végétalisation, porté par la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) va donc pouvoir se concrétiser. Une présentation du projet par la DEVE devrait pouvoir s'organiser au prochain Conseil de quartier.

Budget participatif 2018

Corine Faugeron explique que la Mairie du 4^e a indiqué les noms complets des porteurs de projet cette année, sans laisser les pseudos. La Mairie du 4^e présente ses excuses à Sophie Pons, qui

aurait souhaité que son nom n'apparaisse pas, et annonce que la communication de la prochaine édition ne fera apparaître que les pseudos.

Étalage de commerce

Corine Faugeron annonce que l'étalage du commerce situé au 79 rue Saint-Martin est bien autorisé par la Ville de Paris. La Mairie du 4^e va demander à une équipe de verbalisation de contrôler le strict respect de l'emprise autorisée.

Les membres du Conseil de quartier demandent à la Mairie du 4^e si l'établissement Diagonal est autorisé à mettre leur étalage et leur caddie et si leur signalétique a été approuvée par les ABF.

Animation

Alain Genel annonce que RCI est partant pour renouveler le repas des migrants. Il rappelle que l'idée de ce repas est d'organiser un événement convivial avec des membres du Conseil de quartier et les apprenants.

Il rappelle que la nouvelle Responsable de RCI avait présenté des conditions à l'organisation de ce repas, soulignant l'aspect trop ponctuel de l'événement : créer des contacts durables pour les migrants et penser à eux si les membres du Conseil de quartier avaient des petits boulots (travail dans les règles juridiques).

Ann-Caroline Prazan propose que chacun apporte un plat préparé pour ce repas.

Alain Genel explique que le repas peut être organisé avant la fin de l'année. La date doit être choisie avec RCI et André Moreau, le président du Conseil de quartier Saint-Gervais. Il envisage de se renseigner en parallèle sur les disponibilités de la salle annexe à l'église Saint-Merri, dans laquelle les deux repas ont été organisés les années passées.

Prochaines réunions 2018

De 19h à 21h, en salle calmon de la Mairie du 4^e

Jeudi 15 novembre et mercredi 19 décembre